



Votre denier de l'Église pour 2018

dimanche 13 mai 2018

Partager la Bonne Nouvelle sur le territoire paroissial nécessite des moyens tant humains que matériels.

Le Denier de l'Église n'est pas une charge ou un truc en plus à payer. Il est la traduction concrète de notre désir de participer à la vie de l'Église qui est à Sèvres. Parce qu'il est volontaire et libre, ce don est un lieu de foi. Il n'est pas une récompense pour ce que fait l'Église mais il traduit le désir que l'Église soit toujours meilleure. Meilleure gestionnaire, mais aussi capable de promouvoir ses actions, toujours attentive à partager le Trésor de la connaissance de Dieu.

Beaucoup participent de leurs mains :

- allez voir l'oratoire Saint-Romain, une pièce transfigurée par le travail des paroissiens et où des achats ont été nécessaires
- aux Bruyères, la restauration d'un vitrail permet d'illuminer le lieu des baptêmes.
- De belles réalisations sont encore à venir, grâce à vous.

Merci par avance.

P. Pascal, curé, et le Conseil Économique

Des enveloppes sont à votre disposition pour déposer des chèques à l'ordre de votre paroisse.

Il est possible de faire un versement par internet (<http://diocese92.fr/donner> :

merci de bien sélectionner votre paroisse sévrienne), voire d'opter pour un prélèvement automatique.

Votre contribution est essentielle. Elle concrétise votre attachement à votre paroisse, à votre diocèse et à ce que l'Église tient sa place dans la société.

Merci aux 417 donateurs qui, en 2017, ont contribué généreusement au financement de la vie des paroisses Saint-Romain et ND des Bruyères à Sèvres. Le Denier de l'Église est la principale rentrée financière pour nos paroisses de Sèvres, permettant ainsi de couvrir 53% du budget de fonctionnement annuel.

Pour Saint-Romain, même si l'église est à la charge de la ville, il ne faut pas oublier que c'est la paroisse qui en assure la gestion pour le chauffage, l'électricité, et tout ce qui fait sa vie. Elle a également en charge Notre-Dame des Bruyères, les locaux paroissiaux de la Louve accueillant les jeunes de l'aumônerie, les scouts, etc.

Le saviez vous ? Votre Eglise ne vit que de vos dons. Le Denier de l'Eglise est la première source de revenus des églises qui ne bénéficient d'aucune subvention de l'Etat ou du Vatican. C'est pourquoi, les prêtres et laïcs salariés ont besoin toute l'année de votre aide pour réaliser leur mission.

L'évangélisation nécessite d'être présent sur le terrain au quotidien, tout d'abord dans notre paroisse grâce à vos dons, mais aussi au partage qui s'effectue au niveau du diocèse, avec les zones les moins favorisées. L'Education religieuse, le catéchisme, la préparation aux sacrements, les actions caritatives, l'annonce de la bonne nouvelle : autant de défis qu'il faut relever dans notre environnement direct et dans notre société qui n'est pas toujours favorable à l'expression et à la juste place de l'église.

Votre participation a l'avantage d'être déductible de vos impôts à hauteur de 66% du montant versé (au-dessus de 15 €) dans la limite de 20% du revenu imposable. Vous recevrez d'ailleurs automatiquement par courrier un reçu fiscal pour votre déclaration annuelle.

Aujourd'hui, nous avons aussi besoin d'étendre le nombre des donateurs, notamment, bien sûr parmi les paroissiens habituels ou occasionnels de Sèvres, mais aussi tout « ami de la paroisse », c'est à dire toute personne qui souhaite soutenir l'action de l'Eglise au quotidien. Merci à tous ceux qui contribueront à cet objectif en en parlant autour d'eux.

Paiement par CB sécurisé

En ligne sur le site du diocèse de Nanterre, ce qui permet notamment un paiement rapide et sécurisé et/ou un prélèvement mensuel :



Paiement par chèque

Auprès du secrétariat de la paroisse :

- ▶ Presbytère Saint Romain
- ▶ 1, rue de l'Eglise 92310 Sèvres

Il est également possible de verser sa participation au Denier de l'église en optant pour le prélèvement.

<http://diocese92.fr/donner-regulierement>

- **A tout moment, vous pouvez modifier ou annuler votre prélèvement** ; il vous suffit de télécharger le formulaire de modification sur le site du diocèse et de l'envoyer par mail ou courrier postal à :

Service de l'Économat - Denier de l'Église
Évêché de Nanterre
85 rue de Suresnes
92022 Nanterre cedex

e-mail : dde chez diocese92.fr